



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/23



ID : 031-213105927-20230411-202352-DE

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 5 avril 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (14) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (5) : BODOT Bernard a donné procuration à HOLLEMAN Arnold, DESGARCEAUX Nathalie a donné procuration à CADAMURO Joëlle, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine, GOUMBALLA Saloua a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à DESNOS Claudine

Absents excusés (0)

Secrétaire de séance : HOLLEMAN Arnold

2023-5-2

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R. 123-25,

VU le Code de l'Éducation, notamment l'article R. 421-58,

VU la liste d'attribution ci-annexée,

VU l'avis de la Commission cohésion,

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} : ADOPTE les attributions de subventions décrites ci-dessus et figurant en annexe de la présente délibération ;

Article 2 : DIT que les sommes induites sont inscrites au budget principal 2023 de la commune ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur FRANÇOIS, adjoint aux associations, à signer tous actes ou toutes conventions aux effets ci-dessus et découlant de l'application de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13/04/23



ID : 031-213105927-20230411-202352-DE

Pour : 14
Contre : --
Abstention : --

Ne prennent pas part au vote (5) : AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, FRANCOIS Claude, LAFITTE Fabien, MASON Cathy

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Arnold HOLLEMAN

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 3 1068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

ANNEXE
Subventions aux associations – Année 2023

COOPERATIVES SCOLAIRES	Montant de la subvention attribuée
OCCE COURONNE NORD Ecole maternelle	330 €
Coopérative Ecole élémentaire	576 €
OCCE Couronne nord école maternelle & école élémentaire exceptionnelle	956 €
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>1 862 €</i>
ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée
ACCA	400 €
ACI Reliure	250 €
ALAC	1 000 €
Amalgam	700 €
Anciens combattants	50 €
Ass Parents Elèves LARRA	600 €
Ass Protection de l'Environnement de la Commune de Larra	200 €
ASLL	1 200 €
Bibliothèque	500 €
Club de Pétanque de Larra	500 €
Comité d'animation	7 000 €
Génération Larra	1 200 €
FNACA de Grenade	110 €
Handball	800 €
Larra Badminton Club	600 €
Larra Disc Golf	350 €
Larra tennis club	600 €
L'Art en Village	900 €
Marche et découverte	250 €
Petits Pas	200 €
Poterie Arts du feu	400 €
Vélo Club Larrassien	300 €
Société des Amis du patrimoine des Hauts Tolosans	100 €
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>18 210 €</i>
TOTAL GENERAL	20 072 €